



République du Sénégal

Un Peuple - Un But - Une Foi

Ministère des Finances et du Budget



Direction de la Programmation budgétaire

BUDGET CITOYEN 2020

Le budget citoyen est un résumé simplifié de la loi de finances pour l'année 2020. Il est accessible au grand public et facilite sa compréhension et son appropriation. Il permet au citoyen d'accroître ses connaissances sur les activités du Gouvernement visant à atteindre ses objectifs annuels de développement économique et social. Ainsi, le citoyen améliore sa capacité à participer au suivi et au contrôle des politiques publiques.





Table des matières

MOT DU MINISTRE	3
INTRODUCTION	4
I- Comment le Gouvernement prépare le projet de budget ?	5
1. Etape de programmation	7
2. Etape de consultations et d'orientation	8
3. Etape d'élaboration et d'arbitrage	8
3.1. Détermination et notification des enveloppes budgétaires	8
3.2. Répartition des crédits à l'intérieur du secteur	8
3.3. Conférences budgétaires	9
3.4. Véritable arbitrage entre politiques sectorielles	9
3.5. Validation en Conseil des ministres	9
4. Phase d'examen et d'adoption	10
II- Quelles sont les principales composantes du budget 2020 ?	11
III- Quelques priorités retenues dans le budget 2020	16



MOT DU MINISTRE

Le premier bienfait de la réforme des finances publiques est de placer la transparence au cœur de la gestion publique. De cette transparence dépend la confiance des citoyens envers les politiques publiques et envers ceux qui les conduisent. Celle-ci présente deux dimensions : une dimension démocratique et une dimension technique. Pour la dimension démocratique, il s'agit de faire connaître aux citoyens ce que l'Etat fait pour eux et combien leur coûte chacune des politiques publiques qu'il conduit et pour la dimension technique, corollaire de la première, il consiste à donner au Parlement (et à travers lui l'ensemble des citoyens) les moyens d'avoir une vision claire et exhaustive de l'état des finances publiques afin qu'il puisse exercer pleinement ses pouvoirs budgétaires.

En fait, la démocratie représentative ne tient pas quitte le mandant, à savoir le citoyen, de son devoir de surveillance et de vigilance sur les décisions prises en son nom, par ses représentants, à savoir les élus et les administrations.

Conscient de l'importance de la transparence, le Ministère des Finances et du budget a eu la volonté, dès l'avènement de la Loi n°2012-22 du 27 décembre 2012 portant Code de Transparence dans la gestion des finances publiques de la faire appliquer pour une amélioration soutenue de la qualité de la gestion des finances publiques. Cette dernière dispose que les citoyens doivent être clairement, régulièrement et complètement informés sur les choix budgétaires, de contribuer à l'ancrage et à la vulgarisation des concepts budgétaires par l'adoption d'une stratégie de

communication et de sensibilisation déclinée au travers d'une gamme variée de supports de communication adaptés aux différents publics cibles parmi lesquels **le budget citoyen**.

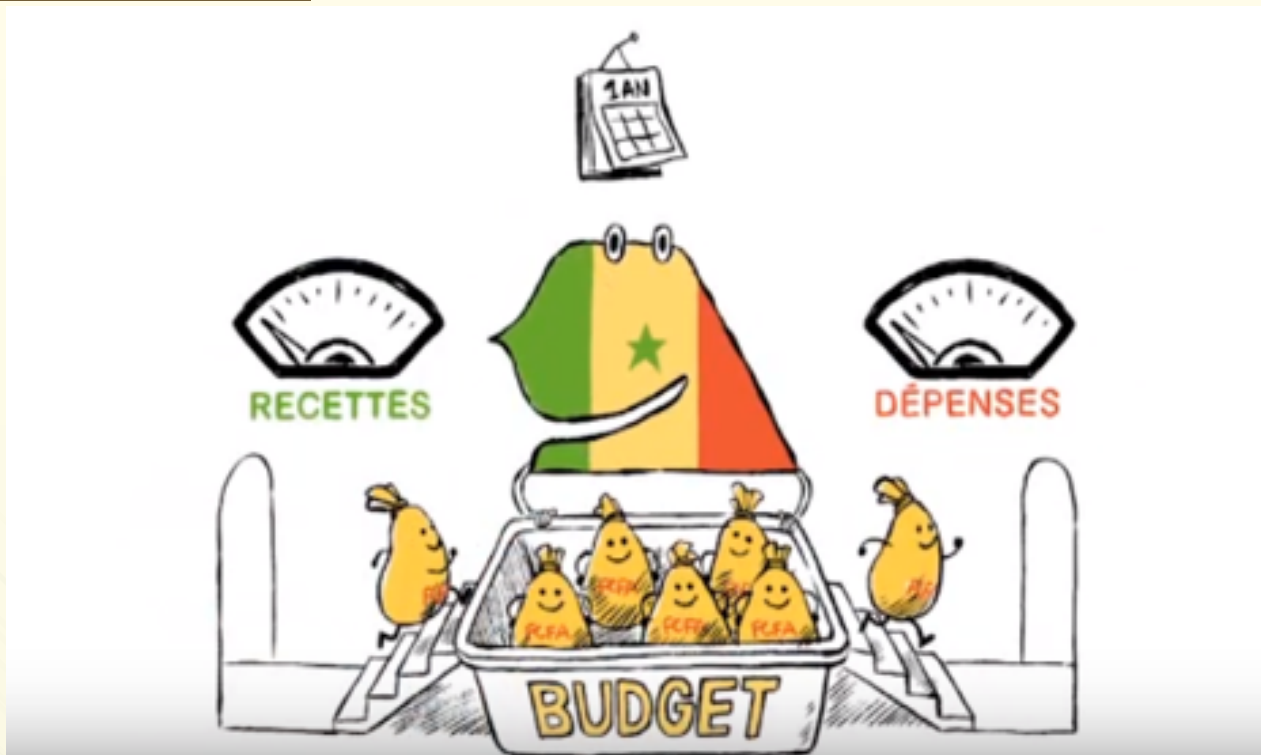
Le budget citoyen permet au citoyen de mieux connaître les propositions et les dispositions de la Loi de Finances, de mieux comprendre le processus budgétaire, la mobilisation des ressources budgétaires et leur utilisation pour la production des biens et services publics. Il vient consacrer les principes de transparence budgétaire, de participation citoyenne et du droit d'accès à l'information, et renforcer les mécanismes de communication avec les citoyens qui sont au centre des politiques gouvernementales. En outre, il facilite l'implication des citoyens dans le débat en matière de gestion publique et informe le grand public des orientations stratégiques du gouvernement dans un langage simplifié et accessible. Enfin, il favorise la communication entre l'Administration et le Citoyen en mettant à la disposition de celui-ci, à bonne date, une information budgétaire pertinente et compréhensible.

Il faut noter aussi que l'élaboration du présent document a pris en compte les critiques constructives et observations de fonds et de formes de toute part.

Nous remercions d'ores et déjà, chaque citoyen qui contribuera au partage et à la diffusion et dissémination à l'échelle nationale de cette édition du Budget citoyen et nous sollicitons un retour des lecteurs à l'aubaine de la prochaine production.

Abdoulaye Daouda DIALLO

INTRODUCTION



Le budget de l'Etat est un acte par lequel sont prévues et autorisées les ressources et les charges annuelles de l'Etat. C'est l'instrument principal qui permet au gouvernement d'opérationnaliser annuellement son programme économique et social. Dans ce sens, il représente les réponses aux aspirations de la population et permet une traduction budgétaire des stratégies nationales.

Jusqu'en 2019, le budget de l'Etat est présenté sous le format classique appelé « budget en lignes » ou « budget de moyens », c'est-à-dire qu'il est structuré autour des sections (Ministères et Institutions) et, au sein de ces sections, des chapitres (représentants des services ou projets mettant en œuvre les ressources publiques).

L'année 2020 va opérer une rupture dans le mode de présentation du budget de l'Etat puisque ce dernier est présenté en mode « budget-programme », c'est-à-dire qu'il met l'accent sur la finalité de l'action publique en affichant les résultats qui sont attendus et qui renforce le contrôle par rapport à l'atteinte (ou non) de ces résultats. Il répartit les crédits budgétaires qu'il ouvre, en programmes et dotations, entre les ministères et les institutions constitutionnelles. Cette nouvelle forme de présentation du budget de l'Etat répond aux normes édictées par la loi organique n° 2011-15 du 8 juillet 2011 relative

à la loi de finances, modifiée par la LOLF n° 2016-34 du 23 décembre 2016 dont l'application effective est prévue en 2020.

Le Budget 2020 est un budget de continuité, en ce sens qu'il est conforme aux orientations stratégiques du Plan Sénégal Emergent (PSE). Pour cette année, des efforts importants vont être consacrés dans l'investissement pour accroître l'offre en infrastructures socioéconomiques structurantes ainsi que de services de base de qualité, améliorer le système éducatif et de santé, renforcer la sécurité et l'accès à l'eau et l'électrification rurale.

Toutes ces actions soutiendront une croissance forte, durable et inclusive, apte à créer d'emplois et de réduction de la pauvreté.

Ainsi, l'accent a été mis pour le Budget Citoyen 2020, sur l'adoption d'un style simple et facile à comprendre tant au niveau de la forme que du fond pour présenter les principales dispositions de la Loi de Finances 2020. L'objectif visé est de donner l'opportunité au citoyen de comprendre sa préparation, sa programmation, son examen et sa gestion.

Ainsi, l'accent a été mis pour le Budget Citoyen 2020, sur l'adoption d'un style simple et facile à comprendre tant au niveau de la forme que du fond pour présenter les principales dispositions de la Loi de Finances 2020. L'objectif visé est de donner l'opportunité au citoyen de comprendre sa préparation, sa programmation, son examen et sa gestion.

I- COMMENT LE GOUVERNEMENT PRÉPARE LE PROJET DE BUDGET ?

Phase d'élaboration et
d'adoption du budget de l'Etat

Le cycle budgétaire ci-après permet de fixer les différentes étapes de la préparation du budget de l'Etat, allant des conférences de performances à la promulgation de la loi de finances





La préparation du Budget de l'Etat comme on l'a montré dans le cycle ci-dessus se décompose en plusieurs étapes qui se suivent. On peut le résumer en quatre (4) grandes étapes

1. ETAPE DE PROGRAMMATION

Cette partie regroupant principalement le cadrage budgétaire et le cadrage macroéconomique constitue le point de départ de la préparation du budget.

Un budget élaboré dans un contexte de basculement vers le budget programme...

Le budget de l'année 2020 est élaboré sous format budget programmes en remplacement du budget dit de moyens construit sur la base des sections (Ministères et institutions) et des chapitres (services qui exécutent les dépenses).

Un budget inscrit dans le moyen terme...

Le **cadrage budgétaire** permet de fixer les montants que l'Etat compte dépenser sur une période de trois (03) ans, c'est-à-dire 2020-2021-2022. Pour ce faire, la Direction de la Programmation budgétaire (DPB) organise des rencontres (ou réunions) avec les Institutions et Ministères pour évaluer le coût des activités réalisées de l'année précédente, celles en cours de réalisation et celles à réaliser pour les années à venir. Ce travail permettra de déterminer les montants (à prévoir) qui s'approchent de la réalité, sur la période 2020-2021-2022. C'est ce qu'on appelle « la sincérité budgétaire ».

Le **cadrage macroéconomique** dit comment se comportent les ressources que l'Etat gagne (l'argent des impôts et taxes) par rapport à l'économie du pays (niveau de production agricole ou industrielle, des échanges commerciales...) et comment se comportent les dépenses dans les différents domaines de l'Etat (paiement des salaires, achats de biens, construction de routes etc.).

Pour les dépenses, les montants globaux attendus constituent la limite maximale des crédits autorisés; par contre, pour les recettes, ils sont indicatifs et peuvent être dépassés si les conditions le permettent.

Le cadrage macroéconomique est présenté sous forme de tableau qui indique les prévisions globales de recettes et de dépenses pour une période de trois ans. Si les montants prévus dans le cadrage budgétaire sont supérieurs à ceux prévus par le cadrage macroéconomique, des ajustements sont faits dans le cadrage budgétaire pour rester dans la limite des plafonds fixés par le cadrage macroéconomique.



Un budget bâti sur des hypothèses économiques précises et justifiées...



Les hypothèses économiques du budget reflètent les attentes du gouvernement en termes de croissance, d'inflation, de recettes et autres. Elles se basent sur des calculs et des estimations statistiques.

Le budget de 2020 prévoit les principaux indicateurs macroéconomiques suivants :

- **Taux de croissance:** la croissance devrait se maintenir en moyenne à un taux de 7% entre 2020-2022 ;
- **Déficit budgétaire:** il se limitera à 3% du PIB, conformément à la norme communautaire ;
- **Taux d'inflation :** L'inflation (mesurée par le déflateur du PIB) devrait rester faible, autour de 1,7% en 2020, loin du seuil de 3% fixé parmi les critères de convergence de l'UEMOA.

2. ETAPE DE CONSULTATIONS ET D'ORIENTATION

Sur la base de ces hypothèses (ou prévisions), le Gouvernement élabore ce qu'on appelle le « Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) ». C'est un document qui dit, sur les trois (3) années à venir (2020-2021-2022), ce que l'Etat compte faire pour mobiliser les recettes attendues et ce qu'il prend comme mesures pour les dépenses projetées. Le DPBEP sert de support au Débat d'Orientation budgétaire (DOB). Ce débat entre l'Assemblée nationale et le Gouvernement s'inscrit dans le cadre de la participation de cette chambre parlementaire (à travers lui l'ensemble des citoyens) au processus de préparation du budget. Les honorables députés saisissent cette occasion pour donner leurs points sur les choix du Gouvernement et indiquer leurs préférences et réticences.

Leurs avis sont alors en mesure de peser plus efficacement sur les décisions gouvernementales qu'ils ne peuvent le faire au moment du vote du budget.

3. ETAPE D'ÉLABORATION ET D'ARBITRAGE

3.1. Détermination et notification des enveloppes budgétaires

Suite au débat d'orientation, le Gouvernement valide ses choix de dépenses et le niveau de recettes mobilisables. Ce qui ouvre la voie à la répartition des enveloppes budgétaires ou plafonds de dépenses par secteur. Il s'agit ainsi de traduire les objectifs globaux définis dans le cadrage budgétaire en objectifs sectoriels en fixant pour chaque ministère et institution le niveau d'autorisation de dépenses.

Les montants arrêtés par programme et dotation sont notifiés par le Ministre des Finances et du budget aux ministères et institutions concernés pour leur permettre d'élaborer leur projet de budget. Cette notification peut également comporter des précisions sur la destination de certains crédits, des mesures de réforme à mettre en œuvre et les économies correspondantes.

Ces notifications sont accompagnées de la lettre circulaire portant préparation du budget de l'Etat qui décrit les conditions dans lesquelles devra se préparer le projet de loi de finances pour l'année à venir. Cette année, elles ont été transmises le vendredi 05 juillet 2019.

3.2. Répartition des crédits à l'intérieur du Ministère

Dès réception de ces plafonds, s'engage la phase de répartition des crédits. En suivant les indications et orientations de la lettre circulaire relative à la préparation du projet de loi de finances initiale 2020, chaque ministère et institution répartit ses crédits en fonction de ses priorités. Ainsi, il alloue les ressources sur la base de la pertinence des actions et activités proposées pour l'atteinte aux objectifs des programmes. La synthèse de ce processus de répartition est consignée dans le Document de programmation pluriannuelle des dépenses (DPPD) et les projets annuels de performance (PAP) qui sont transmis au ministère des Finances et du Budget, pour les arbitrages budgétaires et la consolidation des données du projet de loi de finances.

3.3. Conférences budgétaires

Les conférences budgétaires permettent de débattre sur les préoccupations majeures des différents secteurs dans l'élaboration du budget.

En clair, la Direction générale du Budget, sous la conduite de la Direction de la Programmation budgétaire et les services techniques des ministères et institutions échangent sur :

- *la méthode de répartition à l'interne des crédits alloués ;*
- *le respect des orientations données dans la lettre circulaire ;*
- *la déclinaison de la stratégie opérationnelle de chaque programme ;*
- *les demandes de crédits complémentaires au vu des justificatifs produits ;*

- *la maturité des projets (études de faisabilité, décision du gouvernement, convention/ accord de financement, etc.).*

Ces conférences débouchent sur la confection des dossiers d'arbitrage qui retracent les points de convergence et les points de divergence identifiés entre les ministères et institutions et la Direction générale du Budget et l'état des besoins complémentaires hiérarchisés, accompagnés des justificatifs y afférents.



3.4. Véritable arbitrage entre politiques sectorielles

Dès réception de ce document de synthèse, le Ministre des Finances et du budget, apporte les modifications utiles et procède à un arbitrage à son niveau puis soumet certains points à l'arbitrage de son Excellence, le Président de la République.

Ainsi, les montants des crédits répartis à l'ensemble des programmes et dotations sont définitivement arrêtés et un projet de budget édité est soumis à l'approbation du Conseil des ministres.

3.5. Validation en Conseil des ministres

Le projet de budget est examiné et adopté en Conseil des ministres le mercredi 09 octobre 2019. Le Ministre en charge des Finances intègre les observations qui en découlent et édite ledit projet. Cette adoption par le Conseil des ministres marque la fin de l'intervention du pouvoir exécutif dans le processus d'élaboration du budget. Le projet de budget ainsi finalisé est transmis, pour son adoption, à l'Assemblée nationale au plus tard le jour de l'ouverture de la session ordinaire unique fixée dans la première quinzaine du mois d'octobre.



4. Phase d'examen et d'adoption



Le projet de loi de finances pour 2020 a été déposé à l'Assemblée nationale le mardi 15 octobre, accompagné des documents suivants :

- l'évaluation des ressources budgétaires (voies et moyens);
- le rapport économique et financier ;
- les Documents de programmation pluriannuelle des dépenses (DPPD) et projets annuels de performance (PAP) de chaque Ministère et Institution ;
- le résumé des évaluations ex-ante par la méthode de l'analyse coût-avantage.

Durant cette phase, le projet de budget est examiné et adopté par ministère, en Commission des Finances et du contrôle budgétaire et en séance plénière. Les honorables députés font leurs observations sur les propositions du gouvernement qui, à son tour, apporte des éléments de réponse. A la suite de ces débats, le budget de l'Etat est mis au vote et adopté. Cette caution du pouvoir législatif confère au budget la dénomination de « Loi de finances ».

Le budget est promulgué

L'adoption définitive du projet de budget débouche sur la promulgation de la loi. En fait, le texte définitif est transmis sans délai au Président de la République qui prend un décret pour le promulguer.

La loi de finances est ensuite publiée au Journal Officiel de la République du Sénégal au plus tard au 31 décembre de l'année en cours, de façon à entrer en vigueur le 1er janvier de l'année d'exécution.



Le budget est notifié

Pour permettre l'utilisation des crédits budgétaires, les éléments votés sont communiqués aux ministres et institutions par décrets portant répartition des crédits.

En définitive, chaque étape du processus de préparation budgétaire donne l'occasion d'un

REPUBLICQUE DU SENEGAL		SAMEDI 25 AOUT 2018			
163 ^e ANNEE - N° 7117		Un Peuple - Un But - Une Foi			
JOURNAL OFFICIEL					
DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL					
PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE					
ABONNEMENTS ET ANNONCES		TARIF DES ABONNEMENTS		ANNONCES ET AVIS DIVERS	
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'imprimerie nationale à Rufisque.		VOIE NORMALE Six mois Un an Sénégal et autres Etats de la CEDEAO 15.000f 31.000f.		La ligne 1.000 francs Chaque annonce répétée ... Moitié prix (Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).	
Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.		Etranger : France, RDC, R.C.A. Gabon, Maroc, Algérie, Tunisie, Etranger : Autres Pays Prix du numéro Année courante 600 f Année ant. 700f. Par la poste Majoration de 130 f par numéro Journal légalisé 900 f		VOIE AERIEENNE Six mois Un an 20.000f 40.000f 23.000f 46.000f Année ant. 700f. Par la poste Majoration de 130 f par numéro Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 9520 790 63081	



dialogue qui fortifie davantage la loi de finances.

Le budget n'est donc pas une affaire du Ministre en charge des Finances: les ministères techniques et l'Assemblée nationale sont pleinement parties prenantes.

II- QUELLES SONT LES PRINCIPALES COMPOSANTES DU BUDGET 2020 ?

Quelques chiffres clés du budget 2020...

Le budget 2020 est arrêté à **3 258,45 milliards FCFA** en recettes et **3 708,95 milliards de FCFA** en dépenses, soit un déficit budgétaire de **450,5 milliards FCFA**, correspondant à 3% de déficit. Comparé à la première loi de finances rectificative (LFR1) qui est arrêtée en recettes à **2 964,79 milliards FCFA** et en dépenses (hors amortissement de la dette) à **3 398,65 milliards de FCFA** pour la LFR1, le présent budget connaît une hausse respective de **293,66 milliards de FCFA (9,8%)** et **310,30 milliards de FCFA (9,1%)** en valeur absolue.

Ce montant est réparti entre

- ◇ le budget général pour un montant de **3 122,55 milliards FCFA** en recettes et à **3 573 milliards de FCFA** en dépenses
- ◇ et les comptes spéciaux du Trésor pour **135,95 milliards FCFA**.

D'où vient l'argent de l'Etat ?

Les recettes de l'État sont l'ensemble des produits ou moyens à sa disposition pour financer l'activité publique.

Lorsqu'elles sont levées à l'intérieur du pays, il s'agit de ressources internes et quand elles proviennent de l'extérieur, on parle de ressources externes.



Les ressources internes.....



Elles concernent pour l'essentiel :

- ◇ les recettes fiscales d'un montant de 2 675 milliards FCFA désignent toutes les sommes d'argent versées à l'Etat pour le paiement d'impôt ou de taxe. Elles sont constituées :
- ◇ d'impôts directs tels l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés
- ◇ d'impôts indirects comme la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ;
- ◇ les recettes non fiscales pour 124 milliards FCFA sont définies par opposition aux recettes fiscales : par exemple les produits des amendes ou les revenus du domaine de l'Etat.

Les ressources externes....

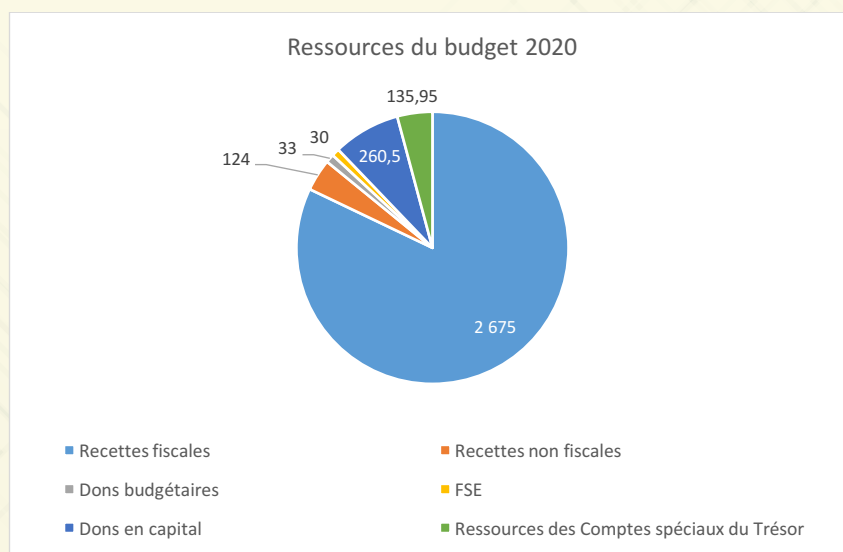


Elles sont principalement constituées de:

- ◇ Dons –projets : 260,5 milliards de FCFA ;
- ◇ Dons budgétaires : 33 milliards FCFA constitués essentiellement de projets et programmes de développement financés par les institutions.

Tableau : Prévision des recettes du budget 2020

Ressources	Budget 2020 (en milliards de F CFA)
<i>Recettes fiscales</i>	2 675
<i>Recettes non fiscales</i>	124
<i>Dons budgétaires</i>	33
<i>FSE</i>	30
<i>Dons projets</i>	260,5
<i>Ressources des Comptes spéciaux du Trésor</i>	135,95
Total Ressources	3122,5





Comment l'argent de l'Etat est-il dépensé ?

Les dépenses de l'État sont mises au service de la stratégie de transformation de l'action publique. Ainsi, elles correspondent à des choix clairs opérés afin de permettre le financement des priorités du Gouvernement.

Les dépenses du budget général 2020 sont estimées à 3573 milliards FCFA
Elles comprennent :

- **des dépenses de personnel : 817,70 milliards FCFA**

Par exemple

- o les mises en solde pour les corps enseignants ;
- o le paiement de rappels (avancement, validation, intégration et primes et indemnités) ;
- o le recrutement d'agents des corps des Forces de Défense ;
- o le paiement des indemnités liées au téléphone.

- **des dépenses d'acquisitions de biens et services : ou dépenses de fonctionnement : 311,85 milliards FCFA**

Par exemple....

- o Achat de fournitures pour mettre en œuvre l'action « promotion de l'habitat social » ;
- o La prise en charge des détenus dans les lieux de détention.

- **des dépenses de transferts courants: 635,59 milliards**

Par exemple....

- o la prise en charge des bourses et aides pour les étudiants ;
- o les transferts de fonds aux collectivités territoriales dans le cadre de la décentralisation ;

- **des dépenses d'investissement (en capital) : 1443,06 milliards FCFA**

Par exemple....

- o Programme d'urgence de développement communautaire ;
- o PROMOVILLES ;
- o PUMA ;
- o Délégation pour l'Entreprenariat Rapide ;
- o Programme des bourses de sécurité familiale ;

- **des dépenses de paiement des intérêts et commissions de la dette : 364,80 milliards FCFA.**



Le solde budgétaire :

Les dépenses prévues dans le budget 2020 sont plus grandes que les recettes prévues. Le solde budgétaire est donc négatif ou déficitaire pour un montant de **450,5 milliards FCFA**.

Les ressources étant insuffisantes pour couvrir l'ensemble des besoins, le Gouvernement recourt aux emprunts auprès des partenaires techniques et financiers comme des marchés financiers, afin de combler le déficit pour le financement du développement économique et social de la Nation.

La stratégie d'endettement adoptée demeure réfléchie, prudente et soucieuse de l'avenir des futures générations. Concrètement, l'option est de conserver un niveau de dette soutenable, en n'empruntant que des montants parfaitement maîtrisés, donc que le pays sera en mesure de rembourser.

Les comptes spéciaux du Trésor

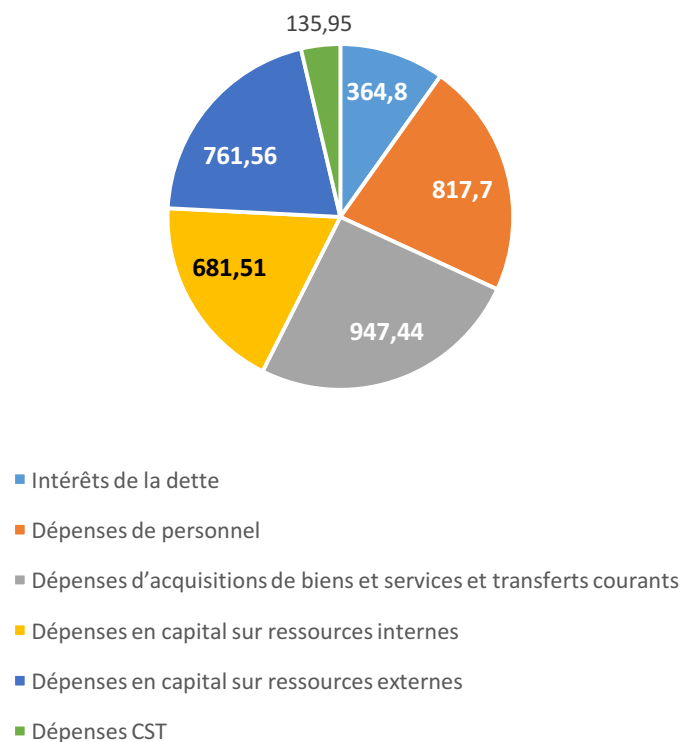
Estimés à **135,95 milliards FCFA**, ils sont composés des postes suivants, tous équilibrés en recettes et en dépenses :

- Comptes d'affectation spéciale : 113,75 milliards FCFA ;
- Compte de commerce : 0,15 milliard FCFA ;
- Compte de prêts : 20,75 milliards FCFA ;
- Compte d'avance : 0,8 milliard FCFA ;
- Compte de garantie et avals : 0,5 milliard FCFA.

Tableau : Prévision des dépenses du budget 2020

Nature des dépenses	Budget 2020 (en milliards de F CFA)
<i>Intérêts de la dette</i>	364,80
<i>Dépenses de personnel</i>	817,70
<i>Dépenses d'acquisitions de biens et services et transferts courants</i>	947,44
<i>Dépenses en capital sur ressources internes</i>	681,51
<i>Dépenses en capital sur ressources externes</i>	761,56
<i>Dépenses CST</i>	135,95
TOTAL	3 708,95

Dépenses du budget 2019 par grandes catégories



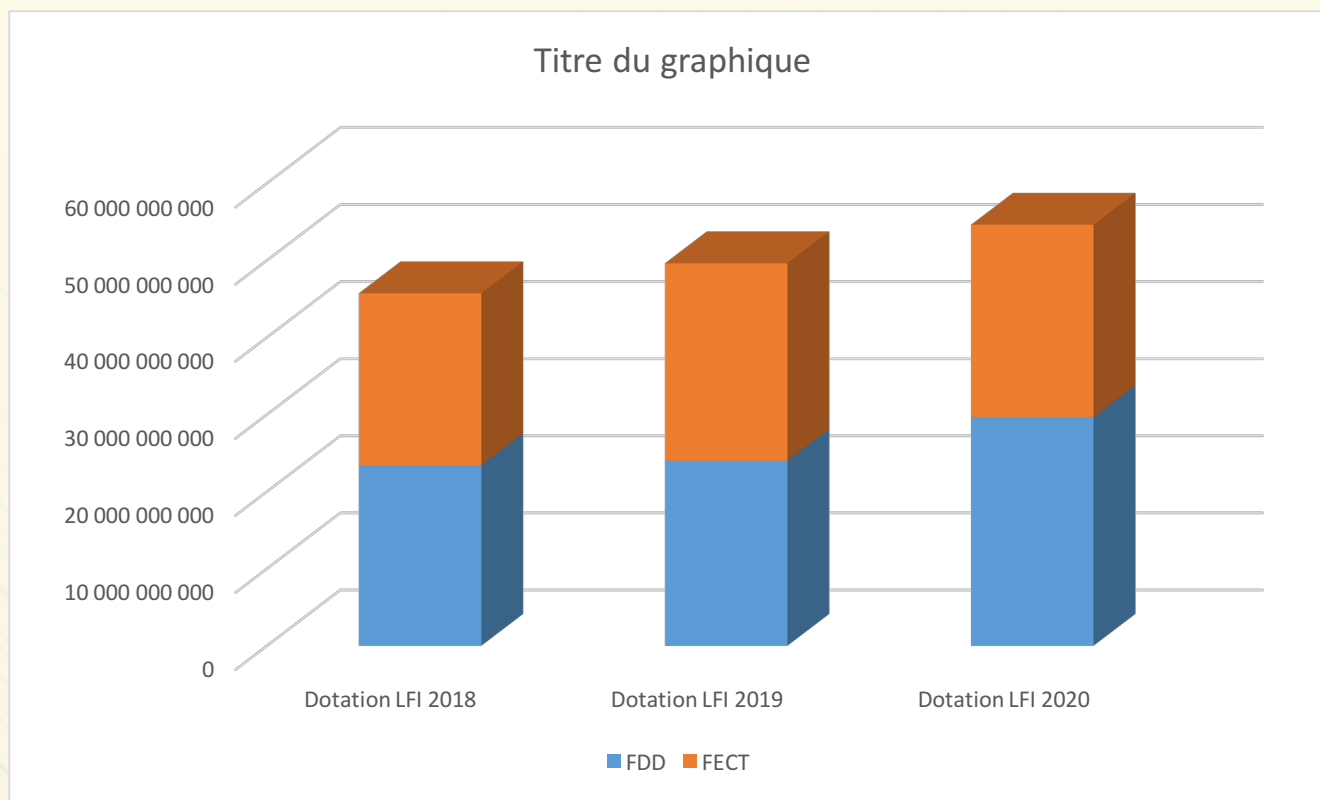
La décentralisation : un appui constant

Les impôts et taxes affectés aux collectivités territoriales et aux établissements publics ne sont pas inclus dans les recettes du budget général. Toutefois, l'autorisation de leur perception est demandée annuellement au Parlement à travers la loi de finances de l'année.

Avec l'acte III de la décentralisation, l'Etat s'est engagé à renforcer les collectivités territoriales en augmentant les ressources qui leur sont transférées.

Tableau : Evolution des transferts vers les collectivités territoriales

Rubriques	Dotation LFI 2018	Dotation LFI 2019	Dotation LFI 2020
FDD	23 431 000 000	24 000 000 000	29 658 826 520
FECT	22 290 000 000	25 608 826 520	24 950 000 000
Total	45 721 000 000	49 608 826 520	54 608 826 520





III- Quelques priorités retenues dans le budget 2020

Les priorités sont les actions qui soutiennent une croissance forte, durable, inclusive et porteuse de création d'emplois et de réduction de la pauvreté.

JEUNESSE ET EMPLOI



MOBILITE URBAINE





PROMOTION ECONOMIQUE ET SOCIALES DES FEMMES



SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT





PROMOTION D'UN HABITAT DECENT POUR TOUS



INDUSTRIALISATION AVEC LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE





MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION



GLOSSAIRE

Budget général : document qui retrace toutes les recettes et les dépenses de l'État, à l'exception des recettes affectées par la loi aux budgets annexes et aux comptes spéciaux du trésor ;

Budget-programme : présentation des crédits du budget de l'Etat en programme qui poursuivent des objectifs de performances.

Cadrage budgétaire : exercice consistant à évaluer les dépenses de l'Etat à prévoir sur une période triennale

Cadrage macroéconomique : tableau fixant les grandes masses prévisionnelles des recettes et des dépenses ;

Charges : les dépenses et le montant de la dette à payer ;

Compte spécial du Trésor : compte pour suivre les recettes affectées à des dépenses spécifiques comme le « Fonds national de retraite (FNR) » ;

Conférence budgétaire : moment de discussion entre les services du ministère en charge des Finances et ceux des ministères sectoriels et institutions sur la manière de répartir les crédits ;

Conférence de performance : moment de discussion entre les services du ministère en charge des Finances et ceux des ministères sectoriels sur les performances réalisées de l'année précédente ;

Croissance : amélioration de la richesse d'un pays durant une période déterminée ;

Débat d'orientation budgétaire : Discussions entre l'Assemblée nationale et le Gouvernement sur les orientations des finances publiques

Déficit budgétaire : la partie des dépenses non couverte par les recettes à financer notamment par des emprunts ;

Dépense en capital : dépense d'investissement qui enrichit le patrimoine (par exemple : construction de routes) ;

Dépenses publiques : les achats et/ ou commandes effectués par le Gouvernement et les collectivités territoriales ;

Dépenses de personnel : dépenses destinées à payer les salaires des agents de l'Etat.

Dette intérieure : les engagements financiers de l'Etat auprès des personnes physiques et des personnes morales publiques et privées non honorés à bonne date, engagements libellés en francs CFA ;

Dette publique extérieure : Engagements financiers pris sous forme d'emprunts par l'Etat auprès des institutions financières internationales, des pays étrangers et des banques et institutions financières ;

Dons budgétaires : aides financières reçues des partenaires techniques et financiers ;

Dotations : crédits budgétaires destinés à mettre en œuvre les missions constitutionnelles ;

DPBEP : instrument de programmation budgétaire qui donne les orientations pour la préparation de la loi de finances de l'année et présente le cadrage global des recettes et des dépenses sur une période triennale glissante ;

Emprunt : dette contractée sur le marché national et / ou international pour couvrir les dépenses non couvertes par les recettes ;



Inflation : perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix. Il s'agit d'un phénomène persistant qui fait monter l'ensemble des prix, et auquel se superposent des variations sectorielles des prix ;

Produit intérieur brut (PIB): indicateur de la richesse produite par le pays pour une année ;

Programmes : crédits budgétaires destinés à mettre en œuvre une politique publique ; ensemble d'actions à mettre en œuvre au sein d'un ministère pour la réalisation d'un objectif déterminé de politique publique ;

Promulgation : Signature du Président de la République qui rend exécutoire la loi de finances

Recette publique : l'ensemble des recettes perçues par les administrations publiques et composées essentiellement des impôts et taxes ;

Remboursement des prêts et avances : montant que les organismes publics ou privés remboursent à l'Etat à la suite d'un accord de prêt ou d'une avance de fonds ;

Ressources : les recettes et les emprunts ;

Ressources internes : les ressources internes sont celles gérées par le Trésor public sénégalais ;

Ressources extérieures : ressources destinées à des projets d'investissement financés par des bailleurs de fonds (partenaires techniques et financiers) ;

Tableau d'équilibre : tableau fixant le montant global des recettes et dépenses de l'Etat, le solde budgétaire qui en résulte et le financement à rechercher.

Taux de croissance : variation de la croissance entre deux périodes ;

Tirages dons et emprunts projets : mise à disposition ou mobilisation effective de ressources extérieures destinées à des projets d'investissement ;

Transferts courants aux structures autonomes : fonds mis à la disposition des structures bénéficiant d'une autonomie de gestion pour couvrir tout ou une partie de leurs dépenses.









République du Sénégal

Un Peuple - Un But - Une Foi

Ministère des Finances et du Budget



Direction de la Programmation budgétaire

Vision Parallele - Tél: +221 77 377 36 76 / +221 77 900 13 39